

COMMUNE DE MUNDOLSHEIM

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 6 décembre 2010 à 20h00

L'an deux mil dix, le six décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Mundolsheim était assemblé en séance ordinaire en salle du Conseil après convocation légale envoyée le vingt neuf novembre deux mil dix, sous la présidence de Monsieur le Maire, Norbert REINHARDT.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux suivants : Charles STOLL – Cécile RENO – André RITTER – Françoise MEYER – Bernard GENESTE – Sylvie BINTZ – Jean-Marie SCHMIDLIN – Jeannine SCHNEIDER – André ZERR – Geneviève SAMUEL – Jean-Claude VOLTZ – Gérard CONRAD – Brigitte GEROLT - Evelyne CHENOIX – Anne KOERNER - Alfredo DE PAOLA – Eric MOUY – Nicolas SCHMITT – Julien MAURER

Etaient absents représentés :

M. Daniel BERI donne procuration de vote à M. Julien MAURER
Mme Doria BOUDJI donne procuration de vote à M. Charles STOLL
Mme Elianne RUCH donne procuration de vote à Mme Cécile RENO
M. Armand RUPP donne procuration de vote à M. Eric MOUY
Mme Sylvie SCHOTT donne procuration de vote à M. Jean-Claude VOLTZ

Etait absente excusée :

Mme Claudine SCHERRER

Etaient absentes :

Mmes Pia BUHREL - Sylvie KLEIN

Conseillers
élus : 29

Conseillers
en fonction : 29

Conseillers
présents : 21

Conseillers
absents : 8
dont 5 avec procuration

En préambule, le Maire demande à rajouter un point à l'ordre du jour, à savoir,

- Pour Avis – Programme 2011 "voirie, signalisation statique et dynamique, ouvrages d'art, eau et assainissement" : poursuite des études et réalisation des travaux (point 09)

1° Point

Objet : Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Pour assurer ces fonctions lors de la séance d'aujourd'hui, Monsieur le Maire propose la candidature de Cécile RENO.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré

désigne Cécile RENO comme secrétaire de séance.

ADOpte A L'UNANIMITE

2° Point

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 27 octobre 2010

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 27 octobre 2010, décide de l'approuver sans réserve.

ADOpte A L'UNANIMITE

3° Point

Objet : Tarifs communaux 2011

Les tarifs communaux n'ont pas été révisés depuis décembre 2009. La Commission des Finances réunie le 3 novembre 2010 propose une hausse moyenne d'environ 2% des tarifs, conforme à l'évolution des prix.

Le conseil municipal,

après en avoir délibéré,

fixe les tarifs communaux comme suit :

- **à compter du 1^{er} janvier 2011**

A) LOCATION DU CENTRE CULTUREL ET SPORTIF

TARIFS DE LOCATION EXTERNES

	TYPE D'OCCUPATION				DEPASSEMENT HORAIRE
	Pour une utilisation jusqu'à 3 heures : réunions, expositions, réceptions, théâtres	Pour une utilisation de 3 à 5 heures : apéritifs, réunions	Pour une utilisation en journée jusqu'à 19 heures	Pour une utilisation au-delà de 5 heures et dans la limite autorisée par le règlement : dîners dansants, concerts, repas, divers	
GRANDE SALLE	Tarif horaire	Forfait	Forfait	Forfait	APRES 19 H EN JOURNEE, APRES MINUIT EN SEMAINE ET LE DIMANCHE ET APRES 3H00 DU MATIN DANS LA NUIT DE SAMEDI A DIMANCHE - APPLICATION D'UN FORFAIT DE 100.00 € PAR HEURE ENTAMEE
	58.70 €	230.70 €	459.00 €	662.60 €	
PETITE SALLE	38.10 €	150.50 €	306.00 €	475.00 €	
LES DEUX SALLES	74.20 €	302.00 €	612.00 €	955.00 €	
CUISINE	Utilisation totale			233.00 €	
	Utilisation partielle (frigo-four-plonge)			94.80 €	
COUVERTS				2.20 €	

Immobilisation des installations pour préparer une manifestation : 95.00 € par jour.

Galette de chaise à nettoyer : 5.00 €

La casse sera facturée au prix coûtant.

Caution instaurée pour tous : 1 000.00 €

TARIFS DE LOCATION HABITANTS ET ASSOCIATIONS DE MUNDOLSHEIM

TYPE D'OCCUPATION					DEPASSEMENT HORAIRE
	Pour une utilisation jusqu'à 3 heures : réunions, expositions, réceptions, théâtres	Pour une utilisation de 3 à 5 heures : apéritifs, réunions	Pour une utilisation en journée jusqu'à 19 heures	Pour une utilisation au-delà de 5 heures et dans la limite autorisée par le règlement : dîners dansants, concerts, repas, divers	APRES 19 H EN JOURNEE, APRES MINUIT EN SEMAINE ET LE DIMANCHE ET APRES 3H00 DU MATIN DANS LA NUIT DE SAMEDI A DIMANCHE - APPLICATION D'UN FORFAIT DE 100.00 € PAR HEURE ENTAMEE
GRANDE SALLE	Tarif horaire	Forfait	Forfait	Forfait	
	29.40 €	115.40 €	229.50 €	331.30 €	
PETITE SALLE	19.10 €	75.30 €	153.00 €	237.50 €	
LES DEUX SALLES	37.10 €	151.00 €	306.00 €	477.50 €	
CUISINE	Utilisation totale			116.50 €	
	Utilisation partielle (frigo-four-plonge)			47.40 €	
COUVERTS				1.10 €	

Immobilisation des installations pour préparer une manifestation : 95.00 € par jour.

Galette de chaise à nettoyer : 5.00 €

La casse sera facturée au prix coûtant.

Caution instaurée pour tous : 1 000.00 €

Pour les paroisses catholique et protestante de Mundolsheim, réduction supplémentaire de 50%.

Chaque association, ainsi que la Société de Tir de Strasbourg qui pratique ses activités au Fort Desaix, situé à Mundolsheim, peut disposer gratuitement des installations une fois par an.

Pour l'Amicale des Pompiers, au titre de leur participation active aux fêtes et manifestations patriotiques organisées par la commune : gratuité d'une soirée supplémentaire.

Pour le personnel communal : gratuité pour fêtes de famille (mariage de l'agent ou d'un enfant, baptême, communion, enterrement).

B) LOCATION CLUB-HOUSE SOUS CENTRE CULTUREL

<i>4 premières heures</i>	94.80 €
<i>4 heures suivantes</i>	58.70 €
<i>2 heures de réception</i>	58.70

C) LOCATION CLUB-HOUSE DES FLORALIES

TARIFS DE LOCATION EXTERNES

	Tarif horaire pour la salle
<i>1 heure (avec un maximum de 3 heures) Réunions, réceptions, apéritifs sans cuisine</i>	76.40 €

Caution instaurée pour tous : 500 €

TARIFS DE LOCATION HABITANTS ET ASSOCIATIONS DE MUNDOLSHEIM

	Tarif horaire pour la salle
<i>1 heure (avec un maximum de 3 heures) Réunions, réceptions, apéritifs sans cuisine</i>	38.20 €

Caution instaurée pour tous : 500 €

D) LOCATION AUDITORIUM - HALL CENTRE CULTUREL

<i>Par jour</i>	185.60 €
<i>Par ½ journée</i>	116.30 €

E) LOCATION DIVERS MATERIEL COMMUNAL

<i>Grilles expo</i>	2.90 €
<i>Grille + panneau</i>	3.20 €
<i>Table pliante</i>	2.30 €
<i>Table + 2 bancs</i>	4.00€
<i>Chaise</i>	0.35 €

F) CONCESSIONS CIMETIERES - VACATION

<i>tombe 0,64 m² (urne 0.80mx0.80 m) - 15 ans</i>	34.70 €
<i>tombe 0,64 m² (urne 0.80mx0.80 m) - 30 ans</i>	69.40 €
<i>tombe 0,72 m² (tombe enfant 1.20x0.60m) - 15 ans</i>	47.50 €
<i>tombe 0,72 m² (tombe enfant 1.20x0.60m) - 30 ans</i>	95.00 €
<i>tombe simple 2 m² - 15 ans</i>	95.00 €
<i>tombe simple 2 m² - 30 ans</i>	189.70 €
<i>tombe double 4 m² - 1^{ère} concession de 30 ans</i>	189.70 €
<i>tombe double 4 m² - renouvellement 15 ans</i>	189.70 €
<i>tombe double 4 m² - renouvellement 30 ans</i>	379.40 €
<i>tombe triple 6 m² - 15 ans</i>	286.60 €
<i>tombe triple 6 m² - 30 ans</i>	573.20 €
<i>tombe quadruple 8 m² - 15 ans</i>	381.00 €
<i>tombe quadruple 8 m² - 30 ans</i>	762.00 €
<i>Vacation funéraire</i>	25.00 €
<i>Concession d'une case au columbarium - 15 ans</i>	875.00 €
<i>Concession d'une case au columbarium - 30 ans</i>	1750.00 €

G) DEPOSITOIRE COMMUNAL

<i>Pour les habitants de Mundolsheim par jour</i>	7.20 €
<i>Pour les extérieurs par jour</i>	10.30 €

H) DROIT DE PLACE

<i>Par jour - minimum 3 ml</i>	5.85 €
<i>Le mètre linéaire supplémentaire</i>	1.95 €
<i>Consommation électrique : forfait horaire</i>	0.50 €
<i>Par camion forfait par jour</i>	87.70 €
<i>Cirque : forfait</i>	21.60 €

I) TARIFS PUBLICITE

<i>La 4^e de couverture Format 21x29.7 en quadri</i>	1396.00 €
<i>La page Format 16.5x26</i>	642.00 €
<i>La demi page Format 13x16.5</i>	333.00 €
<i>Le quart de page Format 8x13</i>	180.00 €
<i>Le huitième de page Format 6.5x8</i>	98.00 €
<i>Abonnement : La quatrième annonce gratuite</i>	

J) PHOTOCOPIEUR

<i>Mairie : la photocopie</i>	0.10 €
<i>Bibliothèque : la photocopie</i>	0.10 €

K) SERVICE ENFANCE

	PRESTATIONS / TRANCHES	REVENU ANNUEL DE REFERENCE DU FOYER*			TARIF EXTERIEUR
		- 8537	de 8537 à 12196	+ 12196	
A.L.S.H. (Mercredis, Vacances)	1/2 JOURNEE	2.60 €	6.25 €	8.30 €	9.45 €
	JOURNEE	4.30 €	10.40 €	13.85 €	15.70 €
	SEMAINE 4 JOURS	14.80 €	36.20 €	48.40 €	53.10 €
	SEMAINE 5 JOURS	18.40 €	45.25 €	60.50 €	66.30 €

	PRESTATIONS / TRANCHES	REVENU ANNUEL DE REFERENCE DU FOYER*			TARIF EXTERIEUR
		- 8537	de 8537 à 12196	+ 12196	
PERISCOLAIRE	ACCUEIL DU MATIN avant la classe ou GARDE jusqu'à 12h30 (sans repas)	0.80 €	1.50 €	1.85 €	2.15 €
	FORFAIT ANIMATION SOIR	1.75 €	3.00 €	3.80 €	4.20 €
	ANIMATION MIDI	/	1.50 €	2.10 €	2.75 €

DROITS D'INSCRIPTION	FORFAIT	18.40 € par an et par famille
RETARD	FORFAIT	8.50 € à partir du 3ème retard

REPAS	4.00 €
--------------	---------------

Les repas ne sont pas compris dans les prestations indiquées.

*Le revenu annuel de référence du foyer se calcule à partir des revenus fiscaux de référence du foyer, divisé par le nombre de parts.

Le dernier avis d'imposition doit être obligatoirement fourni avant le 15 janvier pour bénéficier des réductions.

ADOPTE A L'UNANIMITE

4° Point

Objet : Demande de subvention pour des travaux au foyer paroissial – paroisse protestante

La Paroisse Protestante envisage des travaux de rénovation du foyer paroissial. Dans ce cadre, elle a adressé à la commune une demande de soutien financier.

A ce jour, le projet n'est pas finalisé, mais pour introduire d'autres demandes, la paroisse sollicite un accord de principe pour une subvention communale.

Les travaux prévus rentreront tout à fait dans les critères retenus par la commune pour des projets identiques entrepris il y a quelques années par la paroisse catholique. En effet, la paroisse prévoit l'aménagement de toilettes ouvertes au public. Par ailleurs, le nouvel aménagement permettra d'accueillir dans de bonnes conditions, les enfants de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de la commune (A.L.S.H), lors des vacances scolaires, en particulier, en été, pour quelques jours sous tente dans le jardin du presbytère, les enfants pouvant profiter des installations sanitaires et de restauration (cuisine, salle à manger).

En 2001, la commune avait accordé une subvention à la paroisse catholique, à hauteur de 10% pour la rénovation du foyer, à hauteur de 50% pour l'installation des sanitaires.

Je vous propose de délibérer sur ces mêmes principes, ce qui permettra à la paroisse d'engager les autres demandes de subventions, auprès du Conseil Général en particulier et des instances de l'Eglise par ailleurs.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

décide d'accorder à la paroisse protestante de Mundolsheim :

- une subvention à hauteur de 10% du montant H.T des travaux pour les travaux de rénovation du foyer paroissial,
- une subvention à hauteur de 50% du montant H.T des travaux pour les travaux d'installation des toilettes publiques.

Les montants à inscrire au budget 2011, seront présentés au conseil municipal lors d'une prochaine séance, dès que le projet sera chiffré et le plan de financement arrêté.

ADOPTE A L'UNANIMITE

5° Point

Objet : Recensement de la population 2011 : fixation du nombre d'agents recenseurs et de la rémunération

La commune de Mundolsheim va procéder à une enquête de recensement de la population en 2011 dont la collecte débutera le 20 janvier et se terminera le 19 février.

Un district de notre commune est également concerné par une enquête "Famille et logements" (EFL). Seules les femmes majeures habitant ce district seront enquêtées.

Le Conseil Municipal,

VU la loi du 27 février 2002 dite de "démocratie de proximité" et notamment ses articles 156 et suivants fixant les modalités et la procédure du nouveau recensement qui a pris effet en 2004,

Considérant qu'il appartient à la commune de fixer la rémunération des agents recenseurs qui vont effectuer les opérations de collecte,

après en avoir délibéré,

décide :

- de fixer le nombre d'agents recenseurs à 9
- de fixer la rémunération des agents à :
 - 1.10 € net par feuille de logement,
 - 1.10 € net par feuille individuelle,
 - un forfait de 30,-€ pour la formation,
- d'attribuer à l'agent recenseur chargé du district concerné par l'enquête "Famille et logements", une rémunération de 0.50 € net par feuille.

ADOPTE A L'UNANIMITE

6° Point

Objet : AGENDA 21 –comité de pilotage et conseil de développement - désignation de membres représentant les habitants, associations et socio-professionnels

A- LE CODEV :

Par délibération en date du 1^{er} février 2010, il a été décidé que le Conseil de développement sera composé de 21 membres, à savoir :

- 5 élus
- 5 représentants des associations
- 5 représentants socio-professionnels
- 5 citoyens
- 1 coordonnateur

Lors de cette même séance, ont été désignés comme représentants élus :

- Mme Anne KOERNER
- M. Pierre EHRHARDT
- M. Gérard CONRAD
- M. Nicolas SCHMITT
- Mme Geneviève SAMUEL

Monsieur Jean-Marie SCHMIDLIN a par ailleurs été désigné comme coordonnateur et présidera le CODEV.

Afin de compléter ce comité, des personnes se sont portées volontaires pour l'intégrer. Il s'agit de :

6 personnes pour le Collège « Habitants »

- Mme Danielle THIL – 42 rue du Strengfeld
- M. Claude PIGNON – 15 rue de Strasbourg
- Mme Claire PIRAT – 18 rue Albert Camus
- M. François CODET – 1 rue du Blaireau
- M. Bernard STEINMETZ – 3a rue du Prof. Philippe Bellocq
- Mme Anne GLOECKLER-BERTIN – 17 rue des Anémones

5 personnes pour le Collège « Associations »

- M. Hervé DIEBOLD – 72 rue du Général Leclerc
- Mme Carole METZ – 6 rue du Climont
- M. Charles WITTENMEYER – 4 rue des Terrasses
- M. Jean-Claude TORREGROSSA – 7 résidence Beurivage à Souffelweyersheim
- M. Grégory RICHERT – 7 rue Clémenceau à Lampertheim

1 personne pour le Collège « Socio-professionnels »

- M. Jean-Louis METZMEYER – 11 rue des Chasseurs

Je vous propose de modifier la composition du CODEV, à savoir :

- 5 élus
- 5 représentants des associations
- 4 représentants socio-professionnels
- 6 citoyens
- 1 coordonnateur

Et d'accepter la candidature des personnes souhaitant l'intégrer.

Le conseil municipal,

après en avoir délibéré,

décide :

- La modification de la composition du CODEV, à savoir :

- 5 élus
- 5 représentants des associations
- 4 représentants socio-professionnels
- 6 citoyens
- 1 coordonnateur

- La désignation de nouveaux membres de ce conseil de développement, à savoir :

Pour le Collège « Habitants »

- Mme Danielle THIL – 42 rue du Strengfeld
- M. Claude PIGNON – 15 rue de Strasbourg
- Mme Claire PIRAT – 18 rue Albert Camus
- M. François CODET – 1 rue du Blaireau
- M. Bernard STEINMETZ – 3a rue du Prof. Philippe Bellocq
- Mme Anne GLOECKLER-BERTIN – 17 rue des Anémones

Pour le Collège « Associations »

- M. Hervé DIEBOLD – 72 rue du Général Leclerc
- Mme Carole METZ – 6 rue du Climont
- M. Charles WITTENMEYER – 4 rue des Terrasses
- M. Jean-Claude TORREGROSSA – 7 résidence Beurivage à Souffelweyersheim
- M. Grégory RICHERT – 7 rue Clémenceau à Lampertheim

Pour le Collège « Socio-professionnels »

- M. Jean-Louis METZMEYER – 11 rue des Chasseurs

Trois autres personnes pourront à l'avenir se rajouter aux membres actuels du CODEV.

ADOpte A L'UNANIMITE

B – LE COMITE DE PILOTAGE (COPIL)

Par la même délibération du 1^{er} février 2010, il a été décidé que le COPIL sera constitué de 9 membres titulaires, à savoir :

- Le maire, ou son représentant, qui présidera le comité
- 2 élus du conseil municipal
- 1 représentant des habitants
- 1 représentant des socio-professionnels
- 1 représentant des associations
- Le président du conseil de développement (CODEV)
- Le coordonnateur
- 1 représentant des présidents des commissions communales

Lors de cette même séance, ont été désignés comme représentants élus :

- M. REINHARDT, Maire
- M. GENESTE
- M. RITTER
- M. SCHMIDLIN, coordonnateur.

Il s'agit désormais de compléter ce comité.

Je vous propose de désigner, suite à sa candidature, M. PFINDEL comme membre du COPIL en tant que représentant des associations.

Le conseil municipal,

après en avoir délibéré,

décide la désignation de M. PFINDEL comme membre du Collège « Associations »
Les places vacantes pourront être complétées à l'avenir.

ADOPTE A L'UNANIMITE

7° Point

Objet : Représentation au conseil d'administration du collège : désignation d'un suppléant

Dans sa séance du 31 mars 2008, le Conseil Municipal a désigné 4 représentants au Conseil d'Administration du Collège, à savoir deux titulaires (Mesdames RENOÜ et RUCH) et deux suppléants (Mesdames CHENOUX et KLEIN).

Madame Sylvie KLEIN, par courrier en date du 23 novembre 2010 a informé le maire qu'elle siégeait désormais au conseil d'administration en qualité de représentante d'une association de parents d'élèves.

Il s'agit donc de la remplacer, en qualité de déléguée suppléante de la commune.

Le Maire sollicite les conseillers par rapport à une candidature à ce poste.

Est candidate :

Jeannine SCHNEIDER

Le Conseil Municipal procède au vote à main levée.

Résultat du vote :

Votants : 26

Nul(s) : /

Suffrages exprimés :26

Jeannine SCHNEIDER

(26 voix)

Est élue Jeannine SCHNEIDER

8° Point

Objet : Adhésion à la charte de la C.U.S – réseau de l'achat public socialement responsable

La Ville de Strasbourg et la Communauté Urbaine de Strasbourg mobilisent depuis 1995 les marchés publics au bénéfice des personnes ayant des difficultés d'accès à l'emploi. En tant qu'acheteur public, les deux collectivités sont convaincues de leur responsabilité sociale dans ce domaine sur leur territoire.

Pour amplifier leur implication et s'engager avec leurs partenaires dans un réseau des acheteurs publics socialement responsables, elles ont élaboré une charte "réseau de l'achat public socialement responsable".

Il est proposé aux communes de rejoindre les orientations de la C.U.S en adhérant à cette charte. Ce réseau contribuera à échanger et à faire converger les bonnes pratiques. Il sera moteur de la promotion de la démarche d'achat et fédérera l'ensemble des donneurs d'ordre du bassin d'emploi de Strasbourg qui ont recours aux clauses d'insertion dans leurs marchés publics.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a signé cette charte au nom de la commune et propose au conseil d'adhérer aux orientations énoncées dans ladite charte pour les marchés publics.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

décide d'appliquer dans la commune, pour les futurs marchés publics les orientations énoncées dans la charte (articles 15 et 30 du code des Marchés Publics – clauses 14 et 53).

ADOPTE A L'UNANIMITE

9° Point

Objet : Pour Avis – Programme 2011 "voirie, signalisation statique et dynamique, ouvrages d'art, eau et assainissement" : poursuite des études et réalisation des travaux

Conformément à l'article 5211.57 du Code Général des Collectivités Territoriales et conformément à la loi n°99.586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, le conseil municipal est sollicité pour AVIS concernant la poursuite des études et la réalisation des travaux pour le programme 2011, "voirie, signalisation statique et dynamique, ouvrages d'art, eau et assainissement".

Vu le rapport au Conseil de Communauté (joint en annexe), je vous propose de donner un AVIS FAVORABLE au projet de délibération transmis par la Communauté Urbaine de Strasbourg.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

décide de réserver un AVIS FAVORABLE au projet de délibération du Conseil de la Communauté Urbaine de Strasbourg concernant la poursuite des études et la réalisation des travaux "Projets sur l'Espace Public 2011" (voirie, signalisation statique et dynamique, ouvrages d'art, eau et assainissement).

ADOPTE A L'UNANIMITE

10° Point

Objet : Divers

- La délibération n°6 de la séance du 27 octobre a été modifiée :
après minuit en semaine et le dimanche,
après 3h00 du matin dans la nuit de samedi à dimanche.

- Zone Le parc : 5 aménageurs ont déposé leur candidature : les dossiers devront être déposés avant le 29 décembre
- Informations sur l'enquête publique en cours, sur les modifications du P.O.S.
 - o Monsieur EHRHARDT regrette que le conseil municipal n'ait pas été informé plus en amont et associé à ces modifications P.O.S. Il pense qu'il y aurait peut être eu d'autres terrains susceptibles d'accueillir le projet de la future gendarmerie.
 - o Monsieur CONRAD demande ce qu'il en est du recours de la commune de Niederhausbergen contre l'aire d'accueil des gens du voyage
- Prochain conseil municipal : 3 janvier 2011
- Dates à noter
 - o Marché de Noël : 11 et 12 décembre
 - o Fête des personnes âgées : 12 décembre.